SMECMVD Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne	**PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL** **31 Juillet 2024 à 10 Heures – CUZANCE**

Membres en exercice : 18 **Présents : 15** **Votants : 15**

Le trente et un juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Alain LALBIAT (COM COM PAYS DE FENELON), Jacques BOULONNE (CONDAT), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Alexandre BARROUILHET (FLOIRAC), Arnaud RICOU (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (ST DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Gaëligue JOS (SAINT MICHEL DE BANNIERES), Guy GIMEL (STRENQUELS).

Représentés : - -

ABSENTS / EXCUSES : Thierry CHASSAING suppléé par Alain LALBIAT, Gabrielle COLLIGNON, Michel LEVET, Annie CAVIER.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Date de la convocation : 19/07/2024

Assistait à la séance : Régis VILLEPONTOUX, Maire de PINSAC.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Désignation Secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 05 Juillet 2024
- ✓ Compétence Eau Potable - Demande d'adhésion de la commune de PINSAC et modification des statuts
- ✓ Compétence Assainissement Collectif - modification des statuts du S.M.E.C.M.V.D. : point sur le retour des Communes
- ✓ CONDAT – Les Genestes Quinsou - Renouvellement de réseau en coordination avec enfouissement électrique : Mission de Maitrise d'œuvre
- ✓ Point sur travaux – Qualité de l'eau
- ✓ Point sur décisions du Président
- ✓ Informations et Questions diverses

Jean-Luc LABORIE, Président remercie M. Régis VILLEPONTOUX, Maire de PINSAC et les Membres du Conseil Syndical de leurs présences.

Désignation secrétaire de séance

Jean-Luc LABORIE propose de désigner M. Jean DELVERT qui accepte.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Approbation P.V. séance du 05 Juillet 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 05 Juillet 2024.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adhésion de la Commune de PINSAC Compétence « eau potable » - au 01/01/2025 - DE_2024_028

Monsieur le Président rappelle que la Commune de PINSAC adhère au SMECMVD pour la partie desservie par l'ancien SI AEP de la Moyenne Vallée de la Dordogne (secteurs de Pomarède, Blanzaguet, Mas Lacroix et Mas del Pech sur les hauteurs de Pinsac).

Il présente la délibération en date du 16 Juillet 2024 du Conseil Municipal de la Commune de PINSAC (en annexe) sollicitant son adhésion à la compétence « eau potable » pour la partie "village" (hors secteur lieu-dit le Bastit) à compter du 1er Janvier 2025.

M. Régis VILLEPONTOUX, Maire de PINSAC précise que ce service est exploité en régie, qu'au vu de l'échéance 2026, des problèmes de personnel (départ d'un Agent technique) et de la nécessité de la mise en place d'un plan d'action, la Commune a choisi de solliciter son adhésion au SMECMVD.

Données du RPQS 2022 :

Le service d'eau potable dessert environ 700 habitants. Cela représente 393 abonnés. Le volume d'eau vendus aux abonnés s'élève en 2022 à 42 991 m3. Cela représente environ 110 m3/abonné.

Le Bourg de Pinsac est alimenté en eau potable à partir d'un puits situé en nappe alluviale de la Dordogne : La Treyne.

Le volume d'eau prélevé en 2022 est de 69 053 m3. Il dispose d'un périmètre de protection réglementaire. La capacité est de 20 m3/h. Le traitement effectué est chloration et traitement UV.

La qualité de l'eau est satisfaisante : pas de non-conformité ces dernières années.

Le linéaire de réseau s'élève à 8 km et dispose d'un réservoir de 120 m3.

Le rendement est de 65.2 % (61,6 %en 2021), légèrement supérieur au rendement seuil fixé par la réglementions (65,03 %). L'indice linéaire des volumes non comptés s'élève à 8,2 m3/j/km.

La Commune a réalisé dernièrement le renouvellement de la conduite de refoulement ce qui devrait améliorer sensiblement le rendement.

Le tarif fixé par la Commune au 1er Janvier 2023 était de 1,93 € TTC/m3 ; cela représentant une recette annuelle d'environ 62 500 €.

Pour 2024 le tarif est de 2.26 € / m3 ;

Compte tenu des délais impartis si l'adhésion de Pinsac était approuvée, il a été indiqué à la Commune que l'exploitation du service se ferait via le contrat de DSP (un avenant au contrat est nécessaire) ou une prestation de service (marché public à réaliser avant la fin de l'année).

La tarification de cette partie de territoire à partir du 1er Janvier 2025 évoluera en fonction des charges générées par ce service (amortissement de travaux réalisés, prestation de service, renouvellement des compteurs, étude CVM, …).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

• accepte la demande d'adhésion de la Commune de PINSAC à partir du 1er Janvier 2025

• demande à Monsieur le Président de notifier la présente délibération dès son visa en Préfecture aux Communes et à la Communauté de Communes adhérentes au S.M.E.C.M.V.D. afin que les Conseils Municipaux / Communautaire délibèrent dans les 3 mois qui suivent la date de notification.

Au vu du délai restreint, Jean-Luc LABORIE demande aux Communes et à la Communauté de Communes de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion lors de leur prochaine réunion du Conseil et de transmettre la délibération dès le retour du contrôle de légalité au secrétariat du SMECMVD.

Prise de Compétence Assainissement Collectif - modification des statuts du S.M.E.C.M.V.D. : point sur le retour des Communes

Des rencontres en présence de Mme Chrystel CORNIOT (Conseillère aux Décideurs Locaux) ont u lieu avec les Communes qui souhaitent transférer la compétence « assainissement collectif » au SMECMVD au 1er Janvier 2025 :

- Lundi 15 Juillet 2024 : Mairie de GIGNAC
- Mardi 16 Juillet 2024 : Mairies de CUZANCE et LACHAPELLE AUZAC

Les prochaines sont programmées :

- Mardi 10 Septembre 2024 : SIA de la Tourmente
- Lundi 16 Septembre 2024 : Mairies de MARTEL et CREYSSE
- Lundi 23 Septembre 2024 : Mairie de PINSAC (pour compétence « eau potable »)

COMMUNE	DELIBERATION TRANSFERT COMPETENCE AST COLLECTIF
BALADOU	NON CONCERNE
CAVAGNAC	NON CONCERNE
CONDAT	SIA TOURMENTE - 01/01/2025
CREYSSE	01/01/2025
CUZANCE	01/01/2025
FLOIRAC	PAS DE DELIBERATION
GIGNAC	01/01/2025
LACHAPELLE AUZAC	01/01/2025
MARTEL	01/01/2025
MAYRAC	NON CONCERNE
MEYRONNE	01/01/2026
PINSAC	NON CONCERNE
ST DENIS LES MARTEL	NON CONCERNE

ST MICHEL DE BANNIERES	**01/01/2026**
SAINT-SOZY	**DELIBERATION REFUSANT LE TRANSFERT AU 01/01/2025**
STRENQUELS	**SIA TOURMENTE - 01/01/2025**
LE VIGNON EN QUERCY	**SIA TOURMENTE - 01/01/2025**
CC Pays Fénelon	**COMPETENCE COMMUNAUTAIRE**

Mission de Maitrise d'œuvre - Renouvellement du réseau d'eau potable en coordination avec l'enfouissement électrique - CONDAT Quinsou et Les Genestes - DE_2024_029

Monsieur le Président rappelle que la Commune de CONDAT prévoit en début d'année 2025 l'enfouissement électrique sur les hameaux de Quinsou et des Genestes.

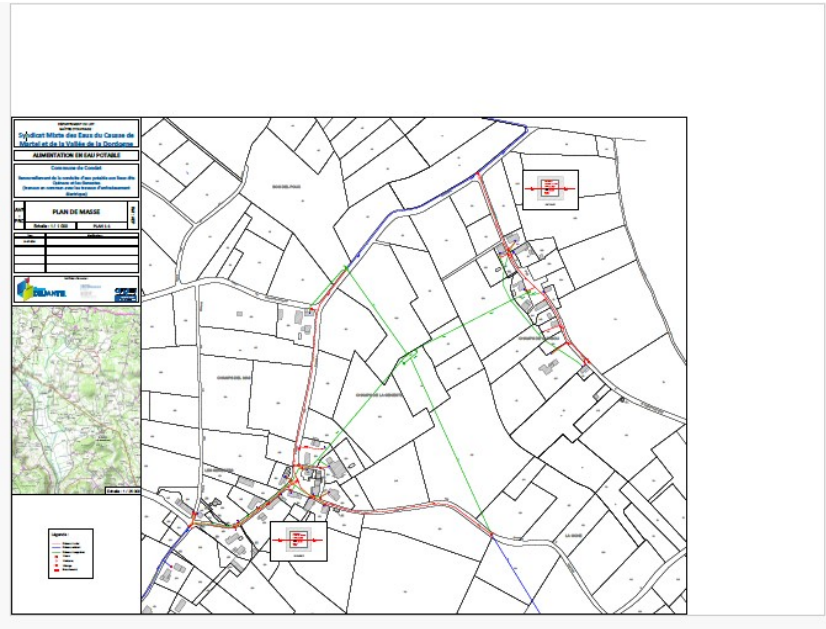

Une mission de maitrise d'œuvre doit être confiée à un bureau d'études pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en coordination des travaux électriques.

Le B.E. Dejante Eau & Environnement – SUD OUEST, Avenue Robert Destic, La Mole, 46400 Saint-Céré, a fait une proposition pour la réalisation de ces travaux estimés à 195 118.08 € H.T. avec les éléments de missions suivants : AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR pour un montant de 13 658,27 € HT.

Monsieur le Président présente la convention et propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- accepte la proposition du B.E. Dejante Eau & Environnement – SUD OUEST, Avenue Robert Destic, La Mole, 46400 Saint-Céré,

- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

- **Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel :** en l'absence de M. M. LEVET

Mise en eau du 1er réservoir de la Croix Rempart le Vendredi 26 Juillet 2024 : sur la base de 10 cm par jour, le niveau trop plein devrait être atteint dans 60 jours soit vers le 24 Septembre.

- **Travaux canalisations :** M. D. DELBREIL et M. P. CASTANET

- Travaux terminés :

✓ STRENQUELS Ripane
✓ MARTEL Le Cruyé
✓ LE VIGNON EN QUERCY - Vidange réservoir de Malecoste
✓ CUZANCE - Branchement M. CHAMBON
✓ BALADOU Secteur de Bazalgues : Jean DELVERT, Maire de BALADOU précise que ces travaux ont été très bien réalisés.

- **Périmètre de protection, qualité de l'eau :** M. J-V. FEIX

✓ Une présentation sera faite lors du prochain Conseil syndical.

- **Informatique – numérique** : M. J. BOULONNE

- Les carafes avec logo sont commandées : livraison courant Août.

Point sur décisions Président

5 Décisions du Président prise depuis le dernier Conseil Syndical du 05 Juillet 2024 :

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
14/06/2024	DP_2024_07	**Branchement électrique Lasvaux – LE VIGNON EN QUERCY - Opération 903**	1 326.00 €	ENEDIS
17/06/2024	DP_2024_08	**Définition du potentiel hydra**	24 925.00 €	CALLIGEE Sciences et Techniques Géologiques
01/07/2024	DP_2024_09	**Programme voirie - Remise à niveau émergences – Article 61523**	2 830.00 €	Agence de travaux MARCOULY Fon Gourdou 46700 PUY L'EVEQUE
04/07/2024	DP_2024_10	**Etude géotechnique - G5 Station d'eau potable - Les Scourtils – SAINT DENIS LES MARTEL (46) – Article 2031 - 904**	13 900.00 €	GINGER Agence de LIMOGES 117 Route de Nexon 87 000 LIMOGES
04/07/2024	DP_2024_11	**Mesures de bruit - Station d'eau potable - Les Scourtils – SAINT DENIS LES MARTEL (46) – Article 2031 - 904**	1 680.00 €	BUREAU VERITAS EXPLOITATION 12 RUE MICHEL LABROUSSE 31100 TOULOUSE

Informations et Questions diverses

Alexandre BARROUILHET, Maire de FLOIRAC indique que des recherches sur les propriétaires des parcelles situées « les Camps Hauts » sont en cours.

M. le Président lève la séance à 11 H 45.

Le Secrétaire de séance

Jean DELVERT